

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 09-438-1933 portant approbation du compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1931.

n° 09-438-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
18 mai 1933

Numéro JO
n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro
31 mai 1933

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 21 avril 1933, portant approbation du compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1931, inséré au Journal officiel de la République française du 27 avril 1933,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promu Igué à la Côte française des Somalis le décret du 21 avril 1933 susvisé, portant approbation du compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1931.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.